

Conseil Municipal du 24 novembre 2010

Compte-rendu succinct

des délibérations devant être présentées au vote
(Article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 18 novembre 2010) s'est réuni en Mairie de Saint-Egrève, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Catherine KAMOWSKI, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Catherine KAMOWSKI, Daniel BOISSET, Evelyne JOYAUD, Emmanuel ROUX, Geneviève REYNIER, Jean-Louis TIRARD, Catherine HADDAD, Pierre PAILLARDON, Jacqueline PAULHAN, Antoine FRISARI, Geneviève DUCARRE, Claire JOURDAN-SESTIER, Roger GENEVOIS, Marie-France VINAY, Corinne MEUNIER, Benjamin COIFFARD, Jeanne FORESTIER, Bernard BRESO, Laurence FROISSARD, Laurent MORELLE, Evelyne CASSANELLI, Stéphane COLSON, Véronique JAUBERT, Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Pierre FRANCOU, Mathilde DUBESSET, Jean-Pierre MOY

Etaient excusés :

Ridha **BEN KAAB**
Gilles **EYMERY**
Denise **MONZIES**

qui donne procuration à
qui donne procuration à
qui donne procuration à

Daniel **BOISSET**
Pierre **PAILLARDON**
Olivier **GONNARD**

1. FINANCES- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010 (SANS VOTE)

Le Conseil Municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2010, prévu par la loi du 6 février 1992 a eu lieu, le mercredi 24 novembre 2010.

2.FINANCES- DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2010 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- **APPROUVE** la Décision Modificative N° 2 du Budget Principal Ville de l'exercice 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
- A la section de fonctionnement au montant de 87 094,85 €uros
 - A la section d'investissement - 1 152 162,26 €uros

RESULTAT DU VOTE

- **CONTRE** 6 Janine SAINT-SULPICE, Olivier GONNARD, François TARRICONE, Jacques STOLZENBERG, Denise MONZIES, Pierre FRANCOU
- **ABSTENTION** 2 Mathilde DUBESSET, Jean-Pierre MOY
- **POUR** 25

3.AMENAGEMENT - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT LA LIGNE E DE TRAMWAY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **SOUHAITE** que le projet de tramway ligne E, présenté par le SMTC, soit déclaré d'utilité publique,
- **DEMANDE** un calendrier de réalisation de la fourche Cap 38, prenant en compte la création d'un pôle multimodal à l'entrée nord de l'agglomération,
- **REAFFIRME** la proposition de maintien du passage souterrain Fiancey/Prédiéu,
- **DEMANDE** un calendrier de réalisation dans un futur proche d'une station supplémentaire entre le Pont de Vence et la Pinéa,
- **REITERE** sa volonté de voir aboutir la nécessaire réorganisation des flux de circulation dans le périmètre du Pont-de-Vence, empêchant ainsi l'aggravation des conditions de circulation.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

4.AMENAGEMENT - ACCUEIL PETITE ENFANCE DES MAILS - CREATION D'UN ABRI A POUSETTES EXTERIEUR EN BOIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une déclaration préalable relative à la création d'un abri à poussettes extérieur en bois (d'environ 5m²) à l'Accueil Petite Enfance des Mails, bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section BE 203.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cette demande.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

5. TARIFS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR LE COMPTE DE TIERS ET AUTRES SERVICES MUNICIPAUX A COMPTER DU 01 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer comme suit les tarifs horaires des prestations effectuées par les Services Municipaux pour le compte de tiers et autres services municipaux à compter du 1er janvier 2011

| PRESTATIONS | TARIFS 2011 T.T.C.en Euros/Heure |
|---|---|
| Main d'œuvre adjoint technique | 32,59 |
| Tracto-pelle avec chauffeur | 59,56 |
| Balayeuse avec chauffeur | 83,40 |
| Nacelle avec chauffeur | 67,27 |
| Machine pour le nettoyage des graffitis avec adjoint technique et consommable | 55,29 |
| Camion grue avec chauffeur | 56,81 |

| MISE A DISPOSITION DE VEHICULES | TARIFS 2011 T.T.C.en euros/jour |
|---|------------------------------------|
| Types : ■ Petit véhicule utilitaire ■ Véhicule utilitaire léger | 10,94 |
| Type polybenne VL | 30,63 |
| Tondeuse grand rendement (terrains sportifs) | 23,86 |

- DIT que les recettes seront inscrites au budget

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

6. TARIFS DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE DES EAUX POUR LE COMPTE DE TIERS ET AUTRES SERVICES MUNICIPAUX A COMPTER DU 01 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer comme suit les tarifs horaires des prestations effectuées par le Service des Eaux pour le compte de tiers et autres services municipaux à compter du 1er janvier 2011

| I- PRESTATIONS | TARIFS 2010 en Euros/Heure H.T. | TARIFS 2011 en Euros/Heure H.T. |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Main d'œuvre adjoint technique | 26,80 | 27,26 |
| Main d'œuvre adjoint technique (Interventions la nuit de 22h00 à 05h00, les dimanches et jours fériés) | 40,17 | 40,85 |

- DIT que les recettes seront inscrites au budget

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

7. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION RHONE-ALPES POUR LE PROJET DE QUARTIER DURABLE DE LA GARE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région Rhône-Alpes pour la mission d'études urbaines du projet de quartier durable de la Gare
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget la part restant à la charge de la Commune

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

8. DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA HALLE JEAN BALESTAS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'ADEME pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour l'installation d'un système d'eau chaude sanitaire solaire dans le cadre de la rénovation énergétique de la Halle Jean Balestas.
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget la part restant à la charge de la Commune

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

9. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA HALLE JEAN BALESTAS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **SOLLICITE** le Conseil général de l'Isère pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour l'installation d'un système d'eau chaude sanitaire solaire dans le cadre de la rénovation énergétique de la Halle Jean Balestas.
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget la part restant à la charge de la Commune

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'UNION SPORTIVE DE SAINT-EGREVE (USSE) POUR PROJET SPECIFIQUE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser à l'USSE une subvention sur projet de 900 €uros, pour la Section Athlétisme.
- **DIT** que cette somme sera prise sur l'antenne 40.10, article 65748.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

11. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE CADRE DU NOUVEL ESPACE CULTUREL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **SOLLICITE** le Conseil général de l'Isère pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour l'installation d'un système de production d'électricité photovoltaïque dans le cadre de la construction d'un nouvel espace culturel.
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget la part restant à la charge de la Commune

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

12. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT COMMUNAL AU TITRE DE L'ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le conseil général de l'Isère pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour le fonctionnement du Conservatoire de Musique à rayonnement communal de la ville de

Saint Egrève au titre de l'année 2011.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUR PROJET A SAINT-EGREVE JUMELAGES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser à Saint-Egrève Jumelages une subvention sur projet, de 850 €uros.
- **DIT** que les crédits seront prélevés à l'article 65748 (subventions)

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUR PROJET A LA MJC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer à la MJC, une subvention sur projet d'un montant de 850 €uros, pour leur séjour en Pologne, correspondant aux frais de déplacement du groupe et d'accompagnement de l'animatrice.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

15. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DANS LE CADRE DE L'OPERATION « UN FRUIT POUR LA RECRE »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la Communauté Européenne pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour l'opération « un fruit pour la récré » menée par la Ville de Saint-Egrève au sein des établissements scolaires maternelles et élémentaires.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

16. GRENOBLE ALPES METROPOLE- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES- ANNEE 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la communication par Grenoble Alpes Métropole de son rapport annuel pour l'année 2009.

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

17. RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** les suppressions et les créations de postes susmentionnés modifiant le tableau des effectifs de la

collectivité

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les procédures correspondantes et à signer tout acte nécessaire à la prise en compte de ces dispositions
- **DIT** que la dépense afférente sera inscrite au Budget Communal et imputée au chapitre 012 - frais de personnel

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

| |
|--|
| 18. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX- MODIFICATION |
|--|

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DESIGNE**, en plus du Maire, Président,
 - **Ridha BEN KAAB**
 - **Bernard BRESO**
 - **Catherine HADDAD**
 - **Jean-Louis TIRARD**
 - **Pierre FRANCOU**
 - **Mathilde DUBESSET**

pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

RESULTAT DU VOTE

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire
Catherine KAMOWSKI